



Association Neuchâteloise de Football

Comité central
Case postale 141
2208 Les Hauts-Geneveys

COMMUNIQUE OFFICIEL No 2 /2009/2010

FC LA CHAUX-DE-FONDS

Par courrier, l'ASF nous communique ce qui suit :

« Le comité central a bien étudié votre demande et a dû prendre en considération qu'il n'y a pas de base légale pour octroyer lui-même une telle dérogation. Il doit donc rejeter votre demande.

TOUTEFOIS, le comité central ne s'oppose pas à ce que l'ANF, dans le cadre de ses compétences et aussi sous sa propre responsabilité, donne la permission au FC La Chaux-de-Fonds d'évoluer en 2^{ème} ligue régionale ».

(voir communiqué de presse de l'ASF)

Dans sa séance de ce jour, le CC ANF a décidé d'accepter le FC La Chaux-de-Fonds en 2^{ème} ligue régionale et le groupe de 2^{ème} ligue sera formé de 14 équipes. Le FC Etoile Sporting est donc réintégré dans ce groupe.

Le FC Coffrane perdant du match d'appui, est maintenu en 3^{ème} ligue.

Les présidents du groupe de 2^{ème} ligue seront convoqués le 17 août 2009 pour définir les modalités de relégation 2009/2010.

Les Hauts Geneveys, le 20 juillet 2009

COMITE CENTRAL ANF